

# CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

---

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 1/05

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'environnement.

Cantons : Tous

**RÉSUMÉ :** Le présent rapport regroupe les actions départementales mises en œuvre au titre de l'environnement et de l'agriculture, sans prendre en compte le domaine de l'eau et celui des Espaces Naturels sensibles qui font chacun l'objet d'un rapport spécifique. Sont proposées en 2010, des actions nouvelles en lien avec le Plan Climat notamment. En comparaison au BP 2009, les dépenses de fonctionnement sont stables (en léger retrait de 3,4% ), les crédits d'investissement diminuent de plus de 50 % s'expliquant essentiellement par l'absence de crédits de paiement 2010 pour la politique d'aide en faveur des Syndicats de traitement des déchets. (- 2 015 000 € de crédits de stock). Globalement, en dehors de l'exception de la politique déchets supprimée en 2008, les crédits d'investissement sont maintenus pour l'ensemble des politiques en faveur de l'environnement.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent des programmes « Autres actions paysage et environnement », « Déchets, bruit, air/subventions aux communes et participations », « Déchets, bruit, air/études et travaux réalisés par le Département », « Agriculture/Aide à l'agriculture », « Aménagement foncier/Remembrement » et « Forêts et espaces verts ».

En complément, l'ajustement des règles d'attribution de subvention dans le domaine du désherbage non chimique vous est soumis au titre du programme « Autres actions paysage et environnement ».

**A – PROGRAMME « AUTRES ACTIONS PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT »****A - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
Cotisations diverses	4 600
Plan de sensibilisation du public	17 000
Restitution et reversement CAUE	2 101 000
Subvention de fonctionnement (ME, assoc...)	637 400
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>2 760 000</b>

Ces crédits sont en légère diminution de 72 662,19 € (-2,6% par rapport au BP 2009). Cette baisse s'explique essentiellement par la non reconduction de deux opérations, « *Actions pour le développement durable* » et « *Prix du développement durable* » (65 500 € en 2009) en 2010.

Le montant prévisionnel du produit 2009 de la taxe CAUE à reverser en 2010 est maintenu à un niveau quasi identique à celui du BP 2009. Par ailleurs, le montant des aides aux associations d'environnement est en augmentation de 14 170 € en comparaison au BP 2009 du fait du subventionnement d'une nouvelle association le Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage. Toutefois, il convient de préciser que l'aide au L.R.S.F.S. n'est pas une charge nette, puisqu'il s'agit du salaire de l'agent détaché qui sera partiellement remboursé par l'Association au Département. L'aide proposée de 13 000 € aux Syndicats CLE des SAGE est diminuée de 7 000 € par rapport au BP 2009.

**a) Cotisations diverses..... 4 600 €**

Ces crédits concernent essentiellement la cotisation au CERVIA (Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire de Paris Ile-de-France), qui subit en 2010 une augmentation de 2% par rapport à celle de 2009, passant ainsi à un montant de 3 927 €.

**b) Plan de sensibilisation du public.....17 000 €**

L'information et la sensibilisation du public vis-à-vis de la préservation ou de la restauration de la ressource en eau constituent le troisième objectif du plan départemental de l'eau et le contenu de l'action 26 de l'Agenda 21 du Département.

L'enveloppe budgétaire proposée de 17 000 € (18 000 € au B.P. 2009) vise à financer l'achat, la fabrication et la diffusion de divers supports de communication tels que panneaux d'exposition, plaquettes, affiches, articles, etc...S'y ajoutent des prestations visant spécifiquement le

traitement et la mise en forme des données du réseau de surveillance des eaux superficielles, pour une diffusion grand public, en particulier sur le site de l'observatoire de l'eau.

**c) Restitution et reversement de la taxe CAUE.....2 101 000 €**

- reversement : 2 100 000 €, il s'agit du reversement au CAUE, des recettes de la taxe CAUE, non grevées de restitution, perçues en 2009. Ce montant est prévisionnel et maximum, les encaissements 2009 ne s'élevant au 15/12/2009 qu'à 1,9 M€. Par ailleurs, une nouvelle convention fixant les modalités de reversement de cette taxe doit être conclue début 2010 avec le CAUE. Ce montant sera ajusté en cours d'exercice 2010.
- restitution : 1 000 €, cette dépense est inscrite pour permettre de restituer les éventuels montants perçus suite à l'abandon ou l'annulation de permis de construire.

**d) Subventions de fonctionnement aux associations et****syndicats CLE des SAGE.....637 400 €**

Cette enveloppe se décompose comme suit :

**Maison de l'Environnement de Seine-et-Marne.....315 400 €**

Les crédits qui font l'objet de l'inscription sur ce programme sont destinés au financement des frais liés au fonctionnement de l'association. Pour 2010, c'est un montant de 315 400 € qu'il vous est proposé d'allouer à l'association. Cette subvention est en diminution de 4,8% par rapport au BP 2009 (331 350 €).

En 2009, l'activité de la structure a été perturbée suite au départ du Directeur de l'Association en début d'année et l'arrivée en septembre de son remplaçant. Néanmoins, le plan d'actions 2008/2012, axe du travail à réaliser par la Maison de l'Environnement au titre des actions de l'Agenda 21 départemental, en faveur du grand public, des collègues et des collectivités s'est poursuivi.

L'association a continué ses actions partenariales pour la préservation de la qualité de l'eau, l'information et l'accueil du public sur les espaces naturels sensibles, et la mise en place des modules « Agenda 21 Collèges » et « Biodiversité et nature ordinaire » à destination des communes.

Elle a animé ses deux espaces Info Energie, assuré la gestion active de son centre de ressources des données environnementales très sollicité par les internautes, et elle est intervenue à la demande de ses autres partenaires (AESN, ADEME, DIREN, Région) au titre d'actions éducatives et pédagogiques et d'accompagnement de collectivités.

Cette subvention 2010, lui permettra de poursuivre ces activités et d'en développer de nouvelles répondant aux objectifs environnementaux inscrits à l'Agenda 21 départemental.

D'autres crédits (égaux à ceux du BP 2009) sont inscrits à ce même budget dans les rapports « Eau potable » (52 000 €) pour les actions ciblées sur la préservation de la qualité de l'eau, et « ENS » (91 200 €) pour les actions se déroulant dans les espaces naturels sensibles. Le total de ces subventions 2010 attribuées à la Maison de l'Environnement s'élève ainsi à 458 600 € (474 550 € en 2009, 497 050 € en 2008).

**AQUI' Brie.....228 000 €**

Au titre du partenariat formalisé par convention signée le 19 décembre 2008 entre le Département et l'association, il vous est proposé l'inscription pour 2010, d'une subvention d'un montant de 228 000 € soit -2,58% par rapport au BP 2009 (233 880 € en 2009, 230 300 € en 2008, 204 000 € en 2007). Le budget prévisionnel de l'association pour 2010 s'élève à 868 000 €.

Le contrat pour la nappe des calcaires de Champigny signé entre l'Agence de l'Eau, le Département, la Région et AQUI'Brie pour la période 2008-2012 décrit le programme d'actions et les moyens à mettre en œuvre afin d'engager la reconquête de la qualité de la nappe des calcaires de Champigny, la préservation de sa capacité de renouvellement et la gestion de ses usages.

Le programme d'activités 2010 de l'association a pour principaux objectifs :

- les actions de connaissance pour orienter les actions préventives et gérer durablement l'aspect quantitatif. Le développement d'outils de gestion et d'aide à la décision
- les actions d'animation territoriale et d'assistance technique envers les usagers non agricoles sur l'ensemble du Champigny
- Les actions d'animation territoriale et d'assistance technique envers les agriculteurs

Tous ces objectifs sont totalement concordants avec ceux qui, dans le Plan Départemental de l'Eau, visent l'amélioration de la ressource en eau, et la sensibilisation du public par l'information et le développement de comportements « éco-citoyens ».

Association des maisons du Bornage.....30 000 €

Les crédits (identiques à 2009) sont destinés au financement des frais liés au fonctionnement de l'association.

Les projets pour l'année 2010 de l'association concernent les actions d'éducation à l'environnement qui touche à 80 % les scolaires (9 086 personnes accueillies en 2009). Les autres actions prévues concernent les études pour la réalisation d'hébergements de groupe sur le territoire des communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Veneux-les-Sablons et Montigny-sur-Loing, le lancement de Maisons thématiques avec en particulier, La Maison des pratiques Ecologiques, la Maison Clémenceau à Moret-sur-Loing, et des réhabilitations comme celle de l'allée du Roi et du quai du Port aux fruits à Thomery.

Laboratoire régional de Suivi de la Faune sauvage (L.R.S.F.S.).....40 000 €

Jusqu'à fin 2008, le Laboratoire vétérinaire du Département de Seine-et-Marne assurait une mission de contrôle et de surveillance de l'environnement en terme de santé animale, et de biologie vétérinaire. La restructuration des deux laboratoires départementaux a conduit à l'abandon de cette compétence facultative du Département.

L'association Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage s'est donc créée en novembre 2009 dans le but de maintenir ces activités dans le Département.

L'association a ainsi pour principales missions, la veille et le suivi sanitaire de la faune sauvage, le conseil et la formation auprès principalement des membres et des adhérents, ainsi que la recherche scientifique.

La subvention de fonctionnement est proposée à hauteur de 40 000 € (30 000 € après DM1 2009), ces fonds 2009 et 2010 serviront à couvrir les salaires que l'association versera à l'agent départemental en détachement au 1er janvier 2010. Toutefois, il convient de préciser que l'aide au L.R.S.F.S. n'est pas une dépense nouvelle pour le Département, puisque ce salaire était auparavant versé directement par celui-ci.

Associations intervenant dans le domaine de l'environnement .....11 000 €

Ces crédits sont destinés à l'attribution de subventions à des associations pour leurs actions en faveur de l'environnement. Le plafond de la subvention s'élève à 1 500 € avec l'octroi d'une bonification conditionnelle de 20 % en cas de sensibilisation auprès des scolaires.

En 2009, douze associations ont été aidées pour un montant global de 15 251 €. Quatre d'entre elles ont bénéficié d'une aide majorée du fait d'actions menées en faveur d'élèves.

Syndicat C.L.E. des S.A.G.E. .....13 000 €

Il s'agit de subventions à verser aux syndicats supports des Commissions Locales de l'Eau (C.L.E.) des Deux Morins (à hauteur de 10 000 €) et de Marne confluence (à hauteur de 3 000 €) pour soutenir l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) et conformément à notre engagement voté en séance du 13 décembre 2003.

Cette inscription est en diminution de 7 000 € (arrêt de l'aide à la CLE de l'Yerres).

## A - II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en euros
Taxe CAUE	1 600 000
<b>Total de l'enveloppe de recettes 2010</b>	<b>1 600 000</b>

Il s'agit ici du montant escompté de recettes provenant du produit 2010 de la taxe sur les permis de construire. Il est habituellement fixé à partir des avis d'imposition et de dégrèvement établis par les services de la Direction Départementale de l'Équipement.

L'inscription 2010 est basée sur une prévision prudente de recettes, moins favorable qu'en 2009, en raison du ralentissement des mises en chantier depuis fin 2008.

## A - III - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

### A - III - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en euros	CP 2010 en euros
------------------------	------------------------------------	---------------------

Jardins familiaux	200 000	60 000
Matériel pour désherbage thermique ou mécanique	30 000	15 000
Plan sensibilisation du public – Site internet de l'eau	18 000	18 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>248 000</b>	<b>93 000</b>

#### **a) Jardins familiaux**

Cette politique mise en œuvre courant 2009 a permis de soutenir deux projets d'aménagement de jardins familiaux. Elle devrait désormais permettre d'aider un plus grand nombre de collectivités. Plusieurs communes ont fait connaître leurs projets à mettre en œuvre à compter de 2010, dont notamment Saint-Fargeau-Ponthierry, Champagne-sur-Seine et Cesson. Les inscriptions de crédits en AP/CP sont équivalentes à ceux du BP 2009.

#### **b) Matériel pour désherbage thermique ou mécanique**

Les actions de prévention correspondent au deuxième axe du Plan Départemental de l'Eau (P.D.E.) et s'inscrivent dans l'action n°26 de l'Agenda 21 du Département. L'action déployée auprès des collectivités tant par l'association AQUI'Brie que par le Conseil général conduisent ces dernières à investir dans du matériel alternatif au désherbage chimique. Le montant proposé (15 000 € de crédits de paiement) pour 2010 est en légère augmentation à celui de l'année précédente (12 500 € au BP 2009). Le nombre de collectivités engagées sous l'action des éco-conditions, progresse fortement chaque année.

#### **c) Plan sensibilisation du public – Site internet de l'eau**

Les actions de sensibilisation du grand public correspondent au troisième axe du P.D.E. et s'inscrivent également dans l'action n° 26 de l'Agenda 21. Le site internet de l'eau et l'observatoire de l'eau sont des outils qui concourent à cette action. Le site est opérationnel depuis juin 2008 et a été complété tout au long de l'année 2009. Une dernière rubrique doit être développée pour toucher le plus grand nombre d'habitants, il s'agit de la rubrique « et pour ma commune » dont le rôle sera de donner par commune, une information exhaustive sur tous les domaines de l'eau (eau potable, assainissement, cours d'eau, prix de l'eau, engagement dans les actions préventives, etc...)

Pour développer cette rubrique et mettre en place l'outil informatique de gestion des bases de données idoïne, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur, c'est l'objet de cette inscription spécifique de 18 000 € de crédits de paiement pour l'année 2010.

### **A - III - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010**

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Année de création</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
Jardins familiaux	2009	200 000	60 000
Matériel pour désherbage thermique ou mécanique	2009	30 094	15 825
<b>Total des CP 2010</b>			<b>75 825</b>

### **a) Jardins familiaux**

Les communes de Mitry-Mory et Othis ont fait l'objet de subventions pour leurs jardins familiaux en 2009. Les travaux correspondants sont en cours de réalisation ; le versement des aides accordées s'effectuera au fur et à mesure de leur avancement.

### **b) Matériel pour désherbage thermique ou mécanique**

L'inscription proposée correspond à la poursuite de la politique d'aides aux collectivités qui s'engagent dans l'investissement de matériel alternatif au désherbage chimique afin de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 168 825 € pour les dépenses d'investissement.

## **A - IV AJUSTEMENT DES REGLES D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION DANS LE DOMAINE DES « AUTRES ACTIONS, PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT »**

Après la deuxième année d'exécution des éco-conditions liées aux aides apportées dans le domaine de l'eau instituées en septembre 2007, ajustées en janvier 2008 et mars 2009, il apparaît opportun de faire quelques ajustements aux règles d'attribution des aides concernant le domaine des actions de prévention auprès des collectivités. Ils figurent dans l'annexe jointe au projet de délibération correspondant.

### **Acquisition de matériels pour le désherbage non chimique**

Les équipements correspondent à la catégorie 6 des aides dans le domaine de l'eau potable.

Avec le retour d'expérience lié à l'augmentation du nombre de collectivités engagées et afin de mieux cibler les matériels alternatifs au désherbage chimique et leurs usages, je vous propose de modifier le prix plafond par catégorie de matériel, actuellement unique et fixé à 7 500 € H.T. :

- acquisition de désherbeur thermique.....2 500 € H.T.,
- acquisition d'un broyeur .....4 500 € H.T.,
- acquisition de brosses ou d'autres matériels alternatifs de désherbage.....6 000 € H.T.

Par contre, je vous propose de maintenir le taux de subvention appliqué à ces prix plafonds à 40 % du montant hors taxes afin que les financements restent attractifs pour continuer à motiver les collectivités à adhérer à ce type de démarche indispensable à la reconquête de la qualité des ressources en eau.

## **B – PROGRAMME « DÉCHETS, BRUIT, AIR / SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET PARTICIPATIONS »**

### **B - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
DBA/Frais observatoires	59 500
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>59 500</b>

Un montant de 59 500 € est affecté aux frais de cotisations de trois observatoires (Airparif, Bruitparif et Ordif), soit une réduction de 10 500 € par rapport au BP 2009 (-15%).

### **B - II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

#### OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
DBA/Développement filière et transports ordures ménagères	100 000	20 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>100 000</b>	<b>20 000</b>

En janvier 2008, l'Assemblée départementale a décidé d'arrêter, à compter du 31 décembre 2010 (délibération n° 2008-5/06 G), la politique d'aide financière en faveur des Syndicats de traitement des déchets concernant leurs projets de modernisation de la gestion des déchets. Cette décision a été notifiée aux collectivités concernées.

Compte tenu des contraintes budgétaires et des incertitudes entourant la réalisation de certaines opérations, il vous est proposé de ne pas inscrire de crédits de paiement en 2010 sur ces opérations anciennes. Pour mémoire, les crédits votés au BP 2009 s'élevaient à 2 442 630,21 €, pour être réduits à 427 630,21 € après DM2.

Il vous sera donc proposé, lors d'une prochaine Assemblée, de rapporter l'ensemble des délibérations ayant trait à cette politique et de fixer pour les principales opérations restantes, qui auront fait l'objet d'un inventaire et d'une analyse préalable, des montants d'aides. Ces derniers seront établis en fonction des capacités financières du Département et des critères d'attribution. Le versement de ces aides sera échelonné à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par ailleurs et afin de répondre :

- aux objectifs de l'action 25 de l'Agenda 21 « Susciter et soutenir la création d'un réseau départemental de ressourceries »,
- aux engagements du Conseil général pour soutenir les projets d'optimisation de la gestion et de prévention des déchets, qui concourent également aux objectifs d'efficacité énergétique du futur Plan Climat Energie Départemental,

une opération est créée à hauteur de 100 000 €. Pour soutenir les premières opérations menées par les collectivités, 20 000 € de crédits de paiement sont inscrits. Les critères d'attribution feront l'objet d'une proposition soumise à votre examen lors d'une prochaine séance de notre Assemblée.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 20 000 € pour les dépenses d'investissement.

## **C – PROGRAMME « DÉCHETS, BRUIT, AIR / ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT »**

### **C - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
DBA/Communication plan climat	5 000
DBA/Entretien stations météo	10 000
DBA/Prestation VITECC	4 000
DBA/Réseau ressourceries	6 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>25 000</b>

Comparativement au BP 2009, les crédits sont en diminution de – 5 000 €.

#### **a) Communication plan climat**

Une enveloppe de 5 000 € est proposée pour la réalisation de supports de sensibilisation et d'information dans le cadre de la concertation et de l'élaboration du Plan Climat Energie Départemental (action 28 de l'Agenda 21).

#### **b) Entretien station météo**

Une enveloppe de 10 000 € est proposée pour exécuter le marché de maintenance du réseau départemental de stations météorologiques, entré en vigueur au second semestre 2008.

**c) Prestation VITECC**

Un montant de 4 000 € est reconduit pour adhérer au réseau VITECC (Villes, territoires et changement climatique) créé à l'initiative de la Mission Climat de la Caisse des Dépôts, l'ONERC (Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique) et Météo France. Ce réseau permettra d'appuyer par un partage d'expérience, la démarche Plan Climat (action 28 de l'Agenda 21).

**d) Réseau ressourceries**

Un montant de 6 000 € est proposé pour adhérer au réseau « Ressources ». Ce réseau regroupant associations et collectivités permettra d'accompagner les porteurs de projet seine-et-marnais pour une aide à l'expertise, le partage d'expérience, la formation. Cette action relève de l'action 25 de l'Agenda 21.

**C - II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**C - II - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
DBA/Plan climat air énergie	80 000	30 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>80 000</b>	<b>30 000</b>

Afin de répondre aux objectifs de l'action 28 de l'Agenda 21 « plan climat territorial », une opération est créée à hauteur de 80 000 € avec des crédits de paiement inscrits en 2010 pour un montant de 30 000 €. Dans le cadre du volet territorial Plan Climat Energie Départemental, ils seront affectés à une mission d'assistance à la concertation et à la mobilisation des acteurs du territoire, qui sera poursuivie en 2011.

**C - II - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010**

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Année de création</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
DBA/Etude plan de prévention déchets	2008	60 000	55 000
DBA/Plan climat air énergie	2008	190 000	10 000
DBA/Station météo	2008	50 000	10 000

DBA/Etudes bruit	2009	170 000	60 000
DBA/Plan climat air énergie	2009	110 000	90 000
<b>Total des CP 2010</b>			<b>225 000</b>

**a) Déchets**

Une étude d'optimisation de la prévention et de la gestion des déchets produits par les activités du Département va être menée en 2010 pour un montant de 55 000 €. Cette étude va contribuer à alimenter le Plan climat (action 28 de l'Agenda 21) sur le volet de la préservation des ressources.

**b) Plan Climat**

Les 10 000 € de crédits de l'opération créée en 2008 correspondent à la phase d'accompagnement de l'étude énergie et bilans carbone qui s'achèvera au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Les 90 000 € de crédits de l'opération créée en 2009 correspondent à la réalisation d'une étude de la vulnérabilité du territoire induite par les impacts avérés et potentiels du changement climatique, et par sa dépendance énergétique. Cette étude va débuter au premier trimestre 2010 pour une livraison au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre. Elle pourra être poursuivie par une ou plusieurs missions thématiques déterminées au cours du semestre suivant.

Ces deux opérations concourent à la réalisation de l'action 28 de l'Agenda 21: « plan climat territorial ».

**c) Météorologie**

Une enveloppe de 10 000 € de crédits est affectée au renouvellement du réseau de stations engagé en 2009 par l'installation d'une nouvelle station sur le parking du musée Bourdelle.

**d) Bruit**

Le montant de 60 000 € inscrit en 2010 correspond à la poursuite de la réalisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement du réseau routier départemental. Le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 rend obligatoire l'établissement de ces plans pour les gestionnaires d'infrastructures routières. L'objectif est d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique, les actions à engager afin d'améliorer les situations sonores critiques à proximité des voies routières. Ce plan doit permettre de fixer les moyens à engager.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 255 000 € pour les dépenses d'investissement.

**C - III - RECETTES D'INVESTISSEMENT****OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME DE RECETTES 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2010
------------------------	------------------------	---------

	en euros	en euros
DBA/Concertation plan climat	20 000	20 000
DBA/Etude adaptation vulnérabilité	20 000	20 000
DBA/Plan bruit	10 000	10 000
DBA/Plan prévention déchets	20 000	20 000
<b>Total de l'AP de recettes 2010</b>	<b>70 000</b>	<b>70 000</b>

Des crédits sont prévus en recettes, venant compenser pour partie les dépenses d'études citées ci-dessus. Ils correspondent :

- au financement par la Région Ile-de-France dans la cadre du CPRD de la conduite territoriale de la démarche Plan Climat Energie Départemental (20 000 €),
- aux aides de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, dans le cadre du CPRD, de l'étude de la vulnérabilité du territoire (20 000 €),
- au financement par la Région Ile-de-France dans la cadre du CPRD de la réalisation du Plan de Prévention du Bruit du Département (10 000 €),
- aux aides de l'ADEME et de la Région Ile-de-France, dans le cadre du CPRD, pour la réalisation de l'étude d'optimisation et de la prévention des déchets issus des activités du Département (20 000 €).

Les aides aux opérations relatives au Plan Climat Energie Départemental concourent à la réalisation de l'action 28 de l'Agenda 21.

Le total des crédits 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 70 000 € pour les recettes d'investissement.

## **D – PROGRAMME « AGRICULTURE/AIDE A L'AGRICULTURE »**

### **D - I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

#### **OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
Agriculture/aide épizooties et calamités	31 000
Agriculture/subventions diverses	162 500
Chambre agriculture/atlas des sols	75 000
Chambre agriculture/convention d'objectifs	450 000
ERZ – lutte contre la rage et autres zoonoses	8 000
<b>Total de l'enveloppe de dépenses 2010</b>	<b>726 500</b>

a) **Agriculture/aide épizooties et calamités**

Cette opération permet de prévoir une aide pour les préjudices indirects liés aux abattages de bétail ou aux calamités agricoles. Le Département intervient au cas par cas en fonction des situations. En 2009, il a mis en place une politique d'aide en faveur des éleveurs pour la vaccination des animaux contre la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Dans ce cadre, le Conseil général a apporté son soutien à 157 éleveurs pour un montant total de 21 165,70 €, au Groupement de Défense Sanitaire de Seine-et-Marne pour un montant de 800 €, et à la Maison de l'Élevage pour un montant de 9 000 €.

En 2010, cette aide ne sera vraisemblablement pas reconduite, l'Etat prenant en charge les dépenses des éleveurs liées à la FCO. Toutefois, cette opération peut permettre d'aider les agriculteurs dans le cadre d'autres préjudices ou épizooties ; l'enveloppe a donc été reconduite à l'identique de 2009.

**b) Agriculture/subventions diverses**

L'enveloppe est reconduite en 2010. Son montant est réduit par rapport à 2009, afin d'être ajusté aux demandes d'aides des associations et organismes intervenant dans le domaine de l'agriculture. Des critères d'octroi de ces aides ont été mis en place en 2008, afin de rendre l'instruction des demandes plus transparente et plus homogène et de permettre l'octroi des aides aux projets en cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 départemental.

De plus, pour les partenariats spécifiques avec des organismes, pour lesquels le montant de l'aide est supérieur à 10 000 €, une convention est désormais nécessaire. Un certain nombre de conventions annuelles et d'avenants aux conventions triennales sera ainsi reconduit en 2010.

**c) Chambre agriculture/atlas des sols**

La convention relative à la réalisation de l'atlas des sols de Seine-et-Marne a été reconduite fin 2009 pour une durée de 6 ans, permettant de finaliser l'ensemble de l'atlas. La participation du Conseil général sur ce projet est maintenue constante à hauteur de 75 000 € par an.

**d) Chambre agriculture/convention d'objectifs**

La convention d'objectifs triennale avec la Chambre d'Agriculture a été renouvelée en 2008 pour 3 ans (2008-2010). Cette convention a pour objectifs d'accompagner la Chambre d'Agriculture dans la mise en œuvre d'actions de préservation des ressources en eau et de diversification des exploitations agricoles. Les actions proposées par la Chambre d'Agriculture ont été retenues en fonction de leur cohérence avec les orientations de l'Agenda 21 départemental (action 1), en faveur d'une agriculture durable et créatrice de lien social. Un grand nombre d'entre elles permet la mise en œuvre du volet préventif agricole du Plan Départemental de l'Eau. Fin 2009, le comité de pilotage a validé les actions proposées par la Chambre d'Agriculture pour 2010. Un avenant à la convention d'un montant identique à celui de 2009, soit 450 000 €, vous sera proposé dans le courant de l'année, précisant ce programme d'actions.

**e) ERZ-lutte contre la rage et autres zoonoses**

Ce montant correspond au renouvellement de l'adhésion à l'ERZ (Entente Rage Zoonoses) qui constitue une structure de veille importante pour le Département vis-à-vis de diverses maladies, dont le vecteur de transmission est principalement la faune sauvage. Les crédits prévus pour 2010 sont supérieurs à 2009, la cotisation à cet organisme augmentant chaque année.

**D - II - DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Année de création</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
MAE –eau	2007	2 000 000	506 351
PVE – plan végétal environnement	2007	700 000	50 000
MAE – biodiversité	2009	500 000	70 000
<b>Total des CP 2010</b>			<b>626 351</b>

**a) MAE – eau**

Dans le cadre du volet préventif agricole du Plan Départemental de l'Eau, 18 nouveaux agriculteurs ont déposé des dossiers de demande d'aides pour s'engager en 2009 dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, sur les cinq territoires prioritaires, aux côtés des 33 agriculteurs aidés en 2007 et 2008. Les crédits inscrits en 2010 vont permettre non seulement de poursuivre le partenariat avec les 51 agriculteurs engagés, mais aussi de prendre en compte les nouvelles demandes.

**b) PVE – plan végétal environnement**

En 2009, 13 agriculteurs supplémentaires ont bénéficié d'aides pour l'acquisition de matériel de désherbage mécanique, permettant une réduction de l'utilisation des pesticides. Les crédits inscrits en 2010, sont destinés à l'accompagnement de nouveaux agriculteurs souhaitant s'engager dans cette démarche.

**c) MAE – biodiversité**

La mise en place, fin 2009, d'une MAE en faveur de la préservation de la biodiversité va permettre d'aider, dès 2010, les agriculteurs souhaitant s'engager dans la création et/ou l'entretien de dispositifs parcellaires tels que des haies, des bosquets ou des mares.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 626 351 € pour les dépenses d'investissement.

**E – PROGRAMME « AMÉNAGEMENT FONCIER/REMEMBREMENT »**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**E - 1 OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2010**

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération</b>	<b>CP 2010</b>
-------------------------------	-------------------------------	----------------

	en euros	en euros
Aménagement foncier agricole et forestier	400 000	170 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>400 000</b>	<b>170 000</b>

Quelques projets d'aménagement foncier agricole et forestier sont en attente de demande officielle ; 90 000 € de crédits de paiement sont prévus pour les phases initiales.

Le démarrage des aménagements autour de la RN 4 est envisagé courant 2010 ; 40 000 € de crédits sont inscrits pour les études préalables. Une convention sera passée avec l'Etat pour la prise en charge financière de ces études.

De plus, la commission de Villiers-sous-Grez située dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français a souhaité lancer une procédure d'échanges amiables multilatéraux dans des bois de la commune, sur une superficie d'une trentaine d'hectares.

#### E - 2 RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération en euros	CP 2010 en euros
Aménagement foncier agricole et forestier	2007	700 000	279 048
Espaces agricoles périurbains	2007	30 000	15 000
Aménagement foncier agricole et forestier	2008	400 000	100 000
Aménagement foncier agricole et forestier	2009	11 500	10 000
<b>Total des CP 2010</b>			<b>404 048</b>

##### a) Aménagement foncier agricole et forestier

Les opérations de Vincy-Manœuvre et celles liées à la RD 212 vont entrer en phase opérationnelle : 100 000 € pour Vincy-Manœuvre et 154 048 € pour l'opération de Mitry-Mory et Compans ainsi que celle de Messy.

##### b) Espaces agricoles périurbains

La convention tripartite mise en place fin 2009 avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire et l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France a permis le démarrage du projet de PPEANP (Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. La procédure de création de ce périmètre sera portée par le Département après enquête publique ; les crédits prévus correspondent donc au financement de cette procédure, dans le cadre de la compétence du Département.

Cette opération fait l'objet d'une inscription au CPRD.

**c) Aménagement foncier agricole et forestier (2008)**

Les crédits de 100 000 € inscrits concernent l'aménagement foncier agricole et forestier de Coutevroult et Villiers-sur-Morin, lié à l'ouvrage linéaire.

**d) Aménagement foncier agricole et forestier (2009)**

Les crédits de 10 000 € prévoient les frais divers liés à des opérations non affectées (frais de déplacement des membres des commissions d'aménagement foncier notamment).

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 574 048 € pour les dépenses d'investissement.

**F – PROGRAMME « FORÊTS ET ESPACES VERTS »**

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

**RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2010**

Le tableau qui suit détaille les opérations de dépenses antérieures au BP 2010 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2010.

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Année de création</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>	<b>CP 2010 en euros</b>
Espaces verts	2002	381 122,54	93 455,00
Espaces verts	2003	220 000,00	44 500,00
Espaces verts	2004	360 960,00	92 229,00
Espaces verts	2005	283 560,00	35 600,00
Espaces verts	2006	303 811,00	16 456,00
Espaces verts	2007	232 259,00	33 307,00
<b>Total des CP 2010</b>			<b>315 547,00</b>

Les crédits inscrits correspondent à des opérations d'acquisition ou d'aménagement menées par les collectivités, pour lesquelles le Département est sollicité au fur et à mesure de l'avancement des achats ou des travaux réalisés.

Le total des crédits de paiement 2010 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à 315 547 € pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver :

pour les dépenses d'investissement,

- la création des opérations 2010,

pour les dépenses de fonctionnement,

- la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

pour les règles d'attribution des aides,

- les modifications précédemment exposées

Les propositions d'inscriptions de crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ



Dossier n° 1/05 A des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. DEY  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. CALVET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'environnement.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

**Article 1 : sur le Programme « AUTRES ACTIONS PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT »**

**I - Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 des opérations suivantes :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
Jardins familiaux	200 000
Matériel pour désherbage thermique ou mécanique	30 000
Plan sensibilisation du public – Site internet de l'eau	18 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>248 000</b>

**II - Pour les dépenses de fonctionnement :**

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

<b>Enveloppes de subvention</b>	<b>CP / AD*</b>	<b>BP 2010 en euros</b>
Subventions de fonctionnement aux associations et syndicats CLE de SAGE	CP AD	637 400

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

**Article 2 : sur le Programme « DÉCHETS, BRUIT, AIR / SUBVENTIONS AUX COMMUNES ET PARTICIPATIONS »**

**Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
DBA/Développement filière et transports ordures ménagères	100 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>100 000</b>

**Article 3 : sur le programme « DÉCHETS, BRUIT, AIR / ÉTUDES ET TRAVAUX RÉALISÉS PAR LE DÉPARTEMENT »**

**Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
DBA/Plan climat air énergie	80 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>80 000</b>

**Article 4 : sur le Programme « AGRICULTURE/AIDE A L'AGRICULTURE »**

**Pour les dépenses de fonctionnement :**

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

<b>Enveloppes de subvention</b>	<b>CP / AD*</b>	<b>BP 2010 en euros</b>
Agriculture/aide épizooties et calamités	CP (1) AD (2)	31 000
Agriculture/subventions diverses	CP (1) AD (2)	162 500
Chambre agriculture/atlas des sols	AD	75 000
Chambre agriculture/convention d'objectifs	AD	450 000

*\*à répartir ultérieurement en Commission Permanente ou Assemblée départementale*

*(1) pour les aides soumises à critères*

*(2) pour les aides hors critères*

#### **Article 5 : sur le Programme « AMÉNAGEMENT FONCIER/REMEMBREMENT »**

##### **Pour les dépenses d'investissement :**

- d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2010 de l'opération suivante :

<b>Libellé de l'opération</b>	<b>Montant de l'opération en euros</b>
Aménagement foncier agricole et forestier	400 000
<b>Total de l'AP de dépenses 2010</b>	<b>400 000</b>

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ



Dossier n° 1/05 B des rapports soumis à la commission  
n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

Rapporteurs : M. DEY  
Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement

M. CALVET  
Commission n° 7 - Finances

---

Séance du 29 Janvier 2010

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur de l'environnement.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,**

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu la délibération du Conseil général n°1/04 en date du 27 mars 2009 relative aux règles d'attribution des subventions départementales définies dans l'annexe n°1 « Alimentation en eau des communes » incluant le domaine « Autres actions paysages et environnement », « Matériel pour désherbage thermique ou mécanique » (catégorie 6 de l'annexe n°1),

Vu l'avis de la Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

**DECIDE**

Article n°1 : de rapporter la décision du 27 mars 2009 relative aux règles d'attribution des subventions départementales définies dans le domaine « Alimentation en eau des communes » incluant les « Autres actions paysages et environnement », « Matériel pour désherbage thermique ou mécanique » (catégorie 6),

Article n°2 : d'approuver les règles d'attribution des subventions départementales définies dans l'annexe modifiée n°1 « Alimentation en eau des communes » incluant le domaine « Autres actions paysages et environnement », « Matériel pour désherbage thermique ou mécanique » (catégorie 6), jointe à la présente délibération.

**LE PRESIDENT,**

V. ÉBLÉ



## Annexe

**ALIMENTATION EN EAU DES COMMUNES  
REGLES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES**

(délibération n° 5/07 du 25 janvier 2008 modifiée par délibération n° 1/04 du 27 mars 2009  
puis par délibération n° 1/05 du 29 janvier 2010)

**1. COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES :**

- Communes classées rurales dans l'arrêté du préfet de Seine-et-Marne, daté du 4 juillet 2006 et référencé : 2006/DRCL/DGE/DEPTOII
- Communes urbaines désignées ci-après et formant une liste complémentaire, modifiable ultérieurement par décision spécifique : La Ferté Gaucher, Mouroux, Cannes Ecluses, Chartrettes, Ecuelles, Faremoutiers, Héricy, Montigny sur Loing, Pommeuse, Samoreau, Vulaines sur Seine.

**2. TAUX D'AIDE ET NATURE DES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES**

## Catégorie 1 : (taux de 40 %)

- Interconnexions (canalisations, ouvrages et équipements annexes)
- Forages (création, équipement, raccordement)
- Traitements de potabilisation

## Catégorie 2 : (taux de 30 %)

- Etablissement des périmètres de captages (études préliminaires, procédures et travaux induits)
- Rebouchage des captages abandonnés pour l'alimentation en eau et travaux de sécurisation des captages mis en sommeil

## Catégorie 3 (taux de 30 %)

- Création de réservoirs (au sol ou sur tour)
- Réhabilitation de réservoirs (au sol ou sur tour), hors dépenses de ravalement et de renouvellement des équipements électromécaniques et de serrurerie.

## Catégorie 4 : (taux de 25 %)

- Extension des réseaux de distribution vers les écarts non raccordés au réseau public

## Catégorie 5 :

- Taux de 10 % : schéma directeur d'eau potable (zonage)
- Taux de 30 % :
- étude de diagnostic visant la localisation et la définition des mesures de réduction des fuites sur les réseaux d'alimentation en eau,

- équipements fixes de surveillance des réseaux visant la détection et la localisation des fuites (compteurs sectoriels, localisateurs acoustiques, etc...).

Catégorie 6 : Acquisition de matériels pour désherbage non chimique taux de 40 % sur coût HT, plafonné à :

- Désherbeur thermique : 2 500 €
- Broyeur : 4 500 €
- Brosse et autres matériels alternatifs de désherbage : 6 000 €

### 3. CRITERES DE RECEVABILITÉ ET REMARQUES DIVERSES

- Pour être subventionnables, les travaux relevant de la catégorie 1 doivent être conformes au schéma départemental d'alimentation en eau ou respecter les principes retenus dans son élaboration (intercommunalité, pérennité, sécurité).
- Pour les études de diagnostic relevant de la catégorie 5 désignée ci-dessus, les aides au bénéfice des communes rurales et communes urbaines assimilées rurales porteront sur le volet cartographique, l'enquête patrimoniale, la recherche des fuites et propositions de solutions. L'aide est élargie aux communes urbaines associées avec des communes rurales ou urbaines assimilées rurales dans un projet commun de traitement ou d'interconnexion, pour le volet de l'étude sur la recherche de fuites et propositions de solutions, avec un taux d'aide similaire de 30 %.  
  
Pour les équipements visés dans cette même catégorie, l'aide est élargie aux communes urbaines répondant aux mêmes critères de sélection définis ci-dessus, mais à un taux de 20 %. Pour l'ensemble des communes éligibles, les aides visant les équipements fixes porteront sur la moitié du coût recevable, en cas de gestion déléguée du service.
- Les montants pris en compte dans le calcul de la subvention départementale sont les coûts hors taxe des travaux et des dépenses associées (études préliminaires, contrôles, maîtrise d'œuvre, etc...)
- En cas de cumul de subvention pour une même opération, la subvention départementale est le cas échéant fixée à un taux spécifique inférieur au taux de base, pour limiter à 80 % le taux global d'aide, toutes subventions confondues.
- Pour un projet subventionnable bénéficiant simultanément à des communes rurales et à des communes urbaines, la subvention départementale est définie à partir du taux d'aide lié à la nature des travaux et d'une partie du coût du projet équivalant à la proportion de la population rurale concernée.
- L'attribution d'une aide départementale est conditionnée à l'engagement de la collectivité dans la définition et la mise en œuvre de mesures de préventions visant la protection de la ressource en eau.
- Sous peine de caducité de la subvention, les travaux doivent être engagés dans les deux ans qui suivent la date de notification et son versement sollicité avant la limite des cinq ans suivant cette même date.

